

CATALOGUE FORMATION 2025



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

WWW.UDPS69.FR

HABILITATION SST INRS

NUMÉRO DE DÉCLARATION - 84691445369

ASSOCIATION AGREE DE SECURITE CIVILE, renouvelé le 03/06/24

ORGANISME DE FORMATION, renouvelé le 20/08/24

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS
LE NUMÉRO 84 69 14453 69 AUPRÈS DU PRÉFET RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES
(CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÉMENT DE L'ÉTAT)
MIS À JOUR LE 26/02/2025

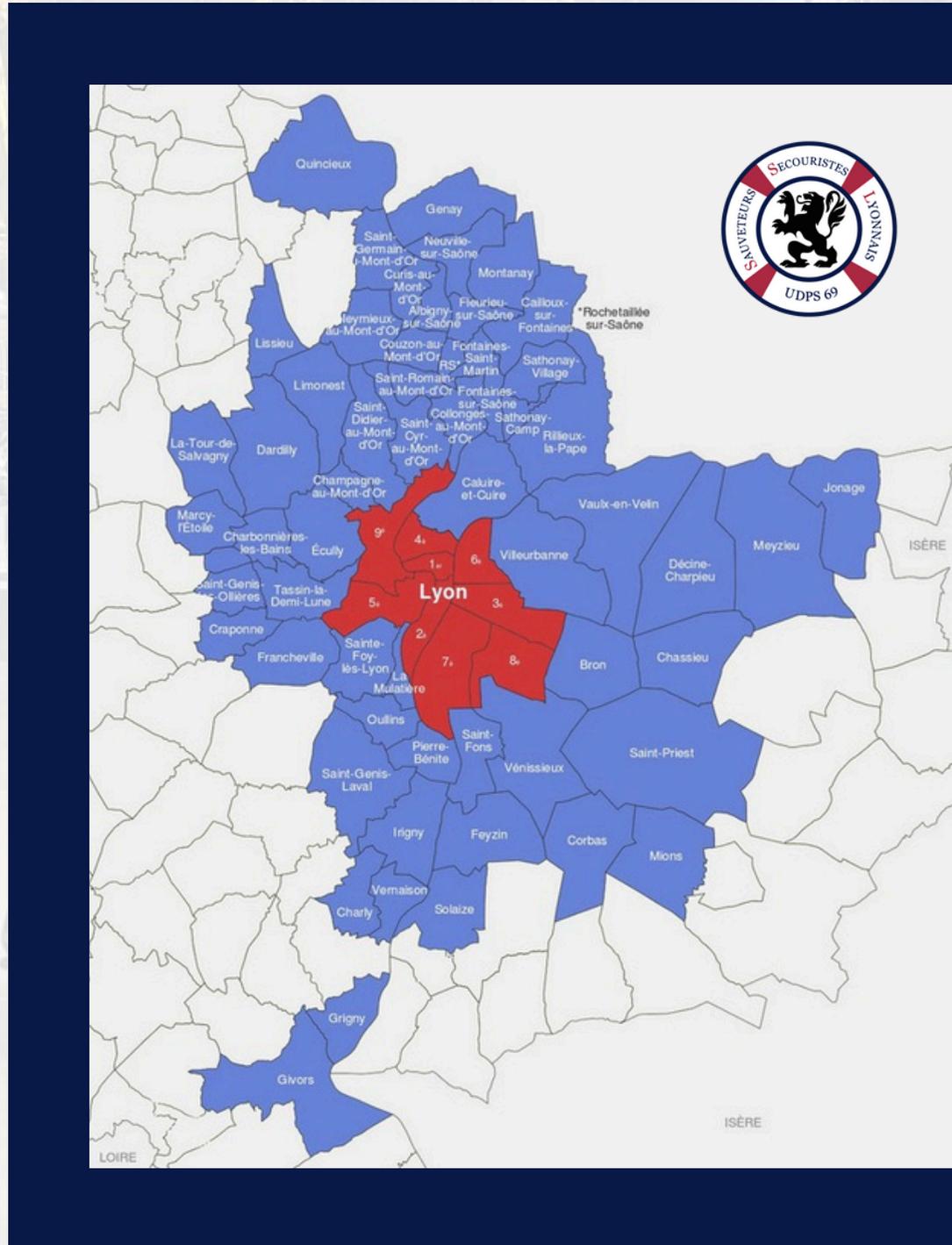
L'Unité de Développement des Premiers Secours du Rhône met en place des formations liées aux premiers secours et au sauvetage aquatique.

Chaque année notre centre de formation répond à la demande auprès d'une multitude d'organismes et de particulier : Entreprises, Établissements publics ou privé, Collectivités locales, Associations, Établissements d'enseignement et de formation, Institutions.

Tous font appel à nos services afin de former leurs personnels au sein de leur entité ou dans notre centre de formation situé à Villeurbanne ou in situ dans l'agglomération lyonnaise et aux alentours.

L'UDPS69 c'est :

- › Une association de loi 1901, à but non lucratif agréée de sécurité civile.
- › Une antenne départementale affiliée à l'Association Nationale des Premiers Secours, reconnue d'utilité publique, qui compte à ce jour 69 délégations (UDPS et PS) sur le territoire français (DOM TOM inclus).



- › Un organisme de formation déclaré sous le n° 84 69 1445369 auprès du Préfet région Auvergne- Rhône-Alpes.
- › Un organisme certifié Datadock et Qualiopi, habilité par l'INRS pour les formations SST.
- › Une association agréée pour la mise en place des formations de premiers secours (GQS - PSC - PSE1 - PSE2- Formations de formateurs...)



SOMMAIRE

Premiers secours

04 -	PSC - PREMIERS SECOURS CITOYEN (Anciennement PSC 1)	Formation initiale
05 -	FC PSC - PREMIERS SECOURS CITOYEN (Anciennement FC PSC 1)	Formation continue
06 -	GQS - GESTES QUI SAUVENT	Formation initiale
07 -	PSE1 - PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1	Formation initiale
08 -	FC PSE1 - PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1	Formation continue
09 -	PSE2 - PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2	Formation initiale
10 -	FC PSE2 - PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 2	Formation continue
11 -	SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	Formation initiale
12 -	MAC SST - SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	Formation continue

Formateur

13 -	PIC F - PÉDAGOGIE INITIALE COMMUNE DE FORMATEUR	Formation initiale
14 -	PAE FPSE - PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE	Formation initiale
15 -	FC PAE FPSE - PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE	Formation continue
16 -	PAE FPSC - PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS CITOYEN	Formation initiale
17 -	FC PAE FPSC - PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS CITOYEN	Formation continue

Aquatique

18 -	BNSSA BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE	Formation initiale
19 -	FC BNSSA BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE	Formation continue



PSC

Anciennement PSC 1

Formation Initiale



Durée
7 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
2 à 10 stagiaires



Taux de réussite
99,4% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PREMIERS SECOURS CITOYEN

Conditions d'admission :

La formation PSC est ouverte à toute personne (à partir de 10 ans) y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

Objectifs :

La formation PSC a pour objet de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- › protéger la victime et les témoins,
- › alerter les secours d'urgence,
- › exécuter correctement les gestes de premiers secours,
- › empêcher l'aggravation de l'état de la victime en attendant l'arrivée des secours.

Programme :

La formation est découpée en onze parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

- › Alerte et protection des populations
- › Protection
- › Accidents de la vie courante
- › Alerte
- › Obstruction aigüe des voies aérienne par un corps étranger
- › Plaies et hémorragies
- › Malaise
- › Perte de connaissance
- › Arrêt cardiaque
- › Traumatisme
- › Brûlures



Site internet

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

Le certificat de compétences PSC est délivré aux personnes ayant participé à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage et participé au moins une fois en tant que sauveteur à un cas concret.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



FC PSC

Anciennement FC PSC 1

Formation Continue



Durée
3 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
2 à 10 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
95% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PREMIERS SECOURS Citoyen - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

La formation continue PSC est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences Premiers Secours Citoyen (PSC), qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Objectifs :

La formation continue PSC a pour objet de permettre aux détenteurs du certificat de compétence Premiers Secours Citoyen de mettre à jour ses connaissances et ses aptitudes de sauveteur.

Programme :

La formation continue PSC reprend l'ensemble des points abordés lors de la formation initiale PSC afin de maintenir et actualiser les connaissances :

- › Alerte et protection des populations
- › Protection
- › Accident de la vie courante
- › Alerte
- › Obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- › Plaies et hémorragies
- › Malaise
- › Perte de connaissance
- › Arrêt cardiaque
- › Traumatisme
- › Brûlures



Site internet

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

L'attestation de formation continue PSC Premiers Secours Citoyen est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation, aussi bien lors des phases de remise à niveau des connaissances que lors des cas concrets mis en place.

*À l'issue de la formation, un livret memento est offert au participant.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



GQS

Formation Initiale



Durée

2 heures



Lieu

111-113, Rue du 1er Mars 1943

69100 VILLEURBANNE

ou dans vos locaux



Participants

jusqu'à 15 stagiaires



Taux de réussite

100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap

Personne en situation d'handicap

Contactez-nous



Taux de satisfaction

97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Conditions d'admission :

La formation GQS est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

Objectifs :

La sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS) a pour objet de permettre aux apprenants, sur une courte durée, d'acquérir les connaissances et de maîtriser les gestes de secours permettant de délivrer les premiers secours à une victime.

Programme :

- › Accueil et présentation
- › Protection
- › Alerte
- › La victime qui parle et se plaint
- › Réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant
- › Mettre la victime en position d'attente (plaies graves)
- › La victime qui a perdu connaissance et respire
- › La victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
- › Conclusion



Site internet

Techniques pédagogiques :

La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent est une formation essentiellement pratique. Les candidats sont ainsi amenés à suivre des démonstrations pratiques et commentées par le formateur avant de pratiquer les gestes enseignés sous forme d'ateliers. La formation donne lieu également à la mise en place de cas concrets (accidents simulés) afin de permettre à chacun de confronter les connaissances acquises à une situation d'accident dans un environnement recréé.

Evaluation

Cette formation règlementée donne droit à la délivrance d'une attestation d'Initiation aux Gestes Qui Sauvent aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation lors des ateliers pratiques d'apprentissage des gestes.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943

69100 VILLEURBANNE



PSE1

Formation Initiale



Durée

35 heures



Lieu

111-113, Rue du 1er Mars 1943

69100 VILLEURBANNE

ou dans vos locaux



Participants

6 à 18 stagiaires



Taux de réussite

96% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap

Personne en situation d'handicap

Contactez-nous



Taux de satisfaction

94% (Stat du 09/2023 au 05/2024)

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1

Conditions d'admission :

Le stage de formation PSE1 est ouvert à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile. Il convient d'être âgé de plus de 16 ans pour participer à cette formation.

Objectifs :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

Programme :

1. Le secouriste
2. La chaîne des secours
3. La sécurité
4. L'alerte
5. L'obstruction brutale des voies aériennes
6. Les hémorragies externes
7. L'inconscience
8. L'arrêt cardio-respiratoire
9. La défibrillation automatisée externe
10. Les détresses vitales
11. Les malaises et la maladie
12. Les accidents de la peau
13. Les traumatismes des os et des articulations
14. La noyade
15. La surveillance et l'aide au déplacement
16. Synthèse



Site internet

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- › leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage,
- › leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.

*À l'issue de la formation, un bilan de l'ensemble des résultats obtenus est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation PSE1. Un memento dématérialisé de la formation est offert au participant.

NB : La formation continue PSE1 devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943

69100 VILLEURBANNE



FC PSE1

Formation Continue



Durée
6 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
6 à 18 stagiaires



Taux de réussite
97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
95% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

Être titulaire du PSE1. La formation continue est ouverte aux stagiaires y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) souhaitant mettre à jour leurs connaissances et leurs techniques PSE1, afin de renouveler la validité de leur diplôme pour un an. La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN ou du MNS (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

Objectifs :

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques,
- › Actualisation et perfectionnement de ces connaissances,
- › Acquisition de nouvelles techniques.



Programme :

1. Le secouriste
2. La chaîne des secours
3. La sécurité
4. L'alerte
5. L'obstruction brutale des voies aériennes
6. Les hémorragies externes
7. L'inconscience
8. L'arrêt cardio-respiratoire
9. La défibrillation automatisée externe
10. Les détresses vitales
11. Les malaises et la maladie
12. Les accidents de la peau
13. Les traumatismes des os et des articulations
14. La noyade
15. La surveillance et l'aide au déplacement
16. Synthèse



[Site internet](#)

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
› leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage,
› leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.
*À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE1. La non validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.
NB : La formation continue PSE1 devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



PSE2

Formation Initiale



Durée
28 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
6 à 18 stagiaires



Taux de réussite
97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
93% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

Conditions d'admission :

Le stage de formation PSE2 est ouvert à toute personne titulaire du PSE1 à jour de formation continue, y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

Objectifs :

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques, d'assurer sa propre sécurité et celle des autres, et de mettre en œuvre une conduite à tenir appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec du matériel de premiers secours, au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques.

Programme :

1. L'équipier-secouriste
2. Hygiène et asepsie
3. Les bilans
4. Les atteintes liées aux circonstances
5. Les affections spécifiques
6. Les hémorragies externes, les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
7. Les pansements et les bandages
8. Les immobilisations
9. Les relevages
10. Les brancardages et le transport
11. Les situations avec de nombreuses victimes
12. Synthèse



Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- › leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage,
- › leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.

*À l'issue de la formation, un bilan de l'ensemble des résultats obtenus est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation PSE2. Un memento dématérialisé de la formation est offert au participant.

NB : La formation continue PSE2 devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



FC PSE2

Formation Continue



Durée
6 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
6 à 12 stagiaires



Taux de réussite
98% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
97% (Stat du 09/2023 au 05/2024)

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

Être titulaire du PSE2. La formation continue est ouverte aux stagiaires y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) souhaitant mettre à jour leurs connaissances et leur techniques PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de leur diplôme pour un an. La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Objectifs :

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques,
- › Actualisation et perfectionnement de ces connaissances,
- › Acquisition de nouvelles techniques.

Programme :

1. L'équipier-secouriste
2. Hygiène et asepsie
3. Les bilans
4. Les atteintes liées aux circonstances
5. Les affections spécifiques
6. Les hémorragies externes Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
7. Les pansements et les bandages
8. Les immobilisations
9. Les relevages
10. Les brancardages et le transport
11. Les situations avec de nombreuses victimes
12. Synthèse



Techniques pédagogiques :

- › Études de cas : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › Cas concrets : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
› leur acquisition des techniques au fur et à mesure de leur apprentissage,
› leurs capacités de mise en œuvre des procédures, lors de mises en situation pratiques.

*À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE2. La non validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE2. NB : La formation continue PSE2 devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



SST

Formation Initiale



Durée
14 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
4 à 10 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
96% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Conditions d'admission :

La formation SST est ouverte à tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, sans prérequis particulier, y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

Objectifs :

- › Etre capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ou malaise,
- › Etre capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- › Etre acteur de la prévention dans l'établissement.



Site internet

Programme :

1. Situer le SST dans la santé et sécurité au travail
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De «Protéger» à «Prévenir»
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De «faire alerter» à «informer»
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime se plaint de brûlures, la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais respire, la victime ne répond pas et ne respire pas
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement

Evaluation

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- › le suivi des apprentissages,
- › le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents),

*À l'issue de l'évaluation, un certificat de SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



MAC SST

Formation Continue



Durée
7 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE
ou dans vos locaux



Participants
4 à 10 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Conditions d'admission :

La formation MAC SST est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences SST, qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Objectifs :

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale



Site internet

Programme :

1. Situer le SST dans la santé et sécurité au travail
2. Rechercher les risques persistants pour protéger
3. De «Protéger» à «Prévenir»
4. Examiner la victime et faire alerter
5. De «faire alerter» à «informer»
6. Secourir : la victime saigne abondamment, la victime s'étouffe, la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux, la victime se plaint de brûlures, la victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements, la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment, la victime ne répond pas mais respire, la victime ne répond pas et ne respire pas
7. Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail)

Techniques pédagogiques :

- › *Études de cas* : afin de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir,
- › *Démonstrations pratiques et apprentissages* : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › *Cas concrets* : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement.

Evaluation

L'évaluation des candidats repose sur deux éléments :

- › le suivi des apprentissages,
 - › le comportement du candidat à l'occasion des cas concrets (simulations d'accidents).
- *À l'issue de l'évaluation, un certificat de MAC SST sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



PIC F

Formation Initiale



Durée
28 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants
5 à 10 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
95% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PEDAGOGIE INITIALE COMMUNE DE FORMATEUR

Conditions d'admission :

La formation PIC F est ouverte à toute personne majeure y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH).

Objectifs :

À la fin de la formation, L'apprenant aura acquis les compétences nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un référentiel interne de formation et un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques internes et externes.

Programme :

1. Le rôle du formateur
2. La communication
3. Les outils et supports pédagogiques
4. Les responsabilités du formateur
5. La pédagogie appliquée à l'adulte
6. Les techniques pédagogiques
7. Les évaluations
8. Mises en application
9. Evaluation écrite



Site internet

Techniques pédagogiques :

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :

- › *Activités de découverte* : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle,
- › *Activités d'apprentissage* : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations,
- › *Activités d'application* : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Evaluation :

L'évaluation de l'acquisition de ces compétences est effectuée par l'équipe pédagogique, lors de la formation. Les modalités d'évaluation s'appuient sur des modalités connues de l'apprenant et conformes au présent référentiel interne de certification.

*A l'issue de la formation, les participants se verront délivrer une attestation de formation.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



PAE FPSE

Formation Initiale



Durée
49 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants
6 à 18 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE

Conditions d'admission :

La formation PAE FPSE est ouverte à toute personne majeure y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH). Etre titulaire de la formation PIC F ou équivalent. Etre titulaire d'un certificat de compétences PSE 2 à jour de formation.

Objectifs :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSC, PSE1 ou PSE2 ; de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

Programme :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects règlementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation aux premiers secours
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation.




Site internet

Techniques pédagogiques :

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après : ›
Activités de découverte : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle.
 › *Activités d'apprentissage* : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations.
 › *Activités d'application* : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique.

*À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture du département, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.

Remarque : Le participant à la formation PAE FPSE doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

NB : La formation continue PAE FPSE devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



FC PAE FPSE

Formation Continue



Durée
6 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants
6 à 18 stagiaires



Taux de réussite
100% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
98% (Stat du 09/2023 au 05/2024)

PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

La formation FC PAE FPSE est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences PAE FPSE, qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Objectifs :

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques,
- › Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques,
- › Conserver et renouveler la validité de son diplôme de formateur PAE FPSE.

Programme :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects réglementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation aux premiers secours
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation.



Site internet

Techniques pédagogiques :

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :

- › *Activités de découverte* : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle,
- › *Activités d'apprentissage* : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations,
- › *Activités d'application* : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- › la réalisation des techniques revues et préalablement enseignées,
- › l'acquisition des nouvelles techniques et connaissances,

*À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PAE FPSE. La non validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PAE FPSE et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PAE FPSE. NB : La formation continue PAE FPSE devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS Citoyen

Conditions d'admission :

La formation PAE FPSC est ouverte à toute personne majeure y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH). Etre titulaire de la formation PIC F ou équivalent. Etre titulaire d'un certificat de compétences PSC de moins de trois ans (ou SST à jour de validation).

Objectifs :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation PSC, de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

Programme :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects règlementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation PSC
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation



Techniques pédagogiques :

L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :

- › *Activités de découverte* : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle,
- › *Activités d'apprentissage* : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstrations,
- › *Activités d'application* : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Evaluation

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de formateurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique.

*À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture du département, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.

Remarque : Le participant à la formation PAE FPSC doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours... Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

NB : La formation continue PAE FPSC devra intervenir au plus tard le 31 Décembre de l'année suivant l'obtention.

PAE FPSC

Formation Initiale



Durée

45 heures



Lieu

111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants

5 à 10 stagiaires



Taux de réussite

Non réalisée (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap

Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction

Non réalisée (Stat du 09/2023 au 02/2025)



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



PÉDAGOGIE APPLIQUÉE À L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS Citoyen - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

La formation FC PAE FPSC est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences PAE FPSC, qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation.

Objectifs :

- › Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques,
- › Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques,
- › Conserver et renouveler la validité de son diplôme de formateur PAE FPSC.

Programme :

1. Evaluation des savoirs et savoirs faire
2. Les référentiels
3. Les aspects réglementaires
4. Les matériels pédagogiques
5. L'ouverture d'une session de formation PSC
6. Les techniques pédagogiques
7. La séquence pédagogique
8. L'évaluation



Site internet

Techniques pédagogiques :

- L'ensemble de la formation sera réalisée par les techniques visées ci-après :
- › *Activités de découverte* : exposés interactifs, remue-méninge, discussions dirigées, travail en sous-groupe, jeux de rôle,
 - › *Activités d'apprentissage* : exposés interactifs, mise en situation, travail en sous-groupe, jeux de rôle, tous types de démonstration,
 - › *Activités d'application* : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.

Evaluation

- Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :
- › la réalisation des techniques revues et préalablement enseignées,
 - › l'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.
- *À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PAE FPSC. La non validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PAE FPSC et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PAE FPSC. NB : La formation continue PAE FPSC devra intervenir dans les 12 mois suivant la formation initiale ou continue.

FC PAE FPSC

Formation Continue



Durée
6 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants
5 à 10 stagiaires



Taux de réussite
100%(Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
99% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



BNSSA

Formation Initiale



Durée

En fonction de la formule



Lieu

111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants

2 à 24 stagiaires



Taux de réussite

64% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap

Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction

93% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Conditions d'admission :

La formation BNSSA est ouverte à toute personne (à partir de 16 ans) y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH). Être titulaire du PSE1 le jour de l'examen. Être âgé de 17ans ou être émancipé pour l'examen. Satisfaire aux conditions requises dans le certificat médical.

Objectifs :

La formation BNSSA permet aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour :

- › Connaître les réglementations nautiques et professionnelles,
- › Développer des aptitudes physiques en natation ainsi que des compétences de sauveteur aquatique.

Programme :

- › 100m combiné sauvetage
- › 250m palmes masque tuba
- › Action du Sauveteur sur le Noyé
- › QCM réglementation / Secourisme



Site internet

Formule :

La formation BNSSA peut se dérouler selon 2 formules aux choix :

En continu :

- › A partir d'Octobre jusqu'à mi-Juin,
- › Les mercredis de 19H à 21H (hors vacances scolaires et jours fériés) 44H de natation + 08H de réglementation,
- › Au Centre nautique de Chassieu.

Intensive :

- › Sur 7 jours dont le PSE1,
- › Une semaine consécutive 12H de natation + 08H de réglementation + 40H de PSE1,
- › A la piscine d'Oullins, Chassieu, Meyzieu ou Vaugneray.

Techniques pédagogiques :

- › Évaluation diagnostique : afin de faire le point sur le niveau du participant,
- › Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › Cas concrets : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

Evaluation

*À l'issue de la formation, un examen est organisé, chaque participant doit valider les quatre épreuves citées dans le programme. Le BNSSA sera délivré aux candidats majeur (ou émancipé).

NB : Le diplôme du BNSSA à une validité de 5 années, au delà le participant doit suivre une formation continue BNSSA afin de prolonger de 5 années supplémentaires son diplôme.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



FC BNSSA

Formation Continue



Durée
6 heures



Lieu
111-113, Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



Participants
2 à 24 stagiaires



Taux de réussite
71% (Stat du 09/2023 au 02/2025)



Handicap
Personne en situation d'handicap
Contactez-nous



Taux de satisfaction
97% (Stat du 09/2023 au 02/2025)

BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE - RECYCLAGE

Conditions d'admission :

La formation FC BNSSA est ouverte à toute personne y compris les Personnes en Situation d'Handicap (PSH) titulaire du Certificat de compétences BNSSA, qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation. Être à jour de la formation PSE1 ou PSE2. Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation et du sauvetage datant de moins de trois mois.

Objectifs :

- › Actualisation, perfectionnement et acquisition de nouvelles techniques,
- › Conserver et renouveler la validité de son diplôme BNSSA pour une durée de 5 années supplémentaires.

Programme :

- › 100m combiné sauvetage
- › Action du sauveteur sur le noyé



Site internet

Techniques pédagogiques :

- › Évaluation diagnostique : afin de faire le point sur le niveau du participant,
- › Démonstrations pratiques et apprentissages : pour acquérir les connaissances nécessaires à la réalisation des objectifs,
- › Cas concrets : pour appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

Evaluation

*À l'issue de la formation, un examen est organisé, chaque participant doit valider les deux épreuves citées dans le programme.

NB : La réussite à l'examen de la formation continue BNSSA prolonge de 5 années supplémentaires la validité du diplôme.



04 37 22 04 14



contact@udps69.fr



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



HABILITATION SST INRS

NUMÉRO DE DÉCLARATION
- 84691445369

AGRÈMENT DE SÉCURITÉ
CIVILE MINISTÈRE DE
L'INTÉRIEUR

AGRÈMENT POUR LES
FORMATIONS AUX PREMIERS
SECOURS

PRÉFECTURE DU RHÔNE



111-113 Rue du 1er Mars 1943
69100 VILLEURBANNE



contact@udps69.fr



04 37 22 04 14



www.UDPS69.FR